1er FESTIVAL DE THEATRE AMATEUR DE LABARTHE SUR LEZE DU 9 AU 11 FEVRIER 2018

Manifestation officielle de la F.N.C.T.A
organisée par le Service Culturel de la ville de Labarthe sur Lèze

REGLEMENT DU FESTIVAL 2018

ARTICLE 1 - Objet du festival

Le festival de Labarthe sur Lèze s'adresse à toutes les troupes de théâtres amateurs constituées en association (loi 1901) et membres de la F.N.C.T.A., qui s'expriment à l'aide du théâtre et le pratiquent volontairement de façon permanente et à titre de loisirs.

Le festival a pour objet de contribuer au développement et à la diffusion du théâtre amateur. La qualité des représentations est la condition primordiale de la sélection des formations.

ARTICLE 2 – Conditions générales

Les troupes et œuvres jouées doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Etre adhérent à la F.N.C.T.A.
- Etre une troupe de la région Occitanie.
- L'œuvre doit être du registre de la comédie.
- Comporter un texte écrit obligatoirement en langue française.
- La durée du spectacle ne doit pas excéder 1h30. Le temps de montage du dispositif scénique ne pourra excéder 2h, celui du démontage 1h.
- Les besoins techniques des spectacles doivent être compatibles avec les conditions techniques du lieu d'accueil définies dans les pages suivantes.
- Les compagnies doivent avoir obligatoirement obtenu l'autorisation de jouer de la part des auteurs (préalablement au festival) soit directement auprès de l'auteur si l'œuvre n'est pas protégée, ou auprès de la S.A.C.D. (Sociétés des Auteurs et Compositeurs Dramatiques) ou tout autre organisme habilité à gérer les droits d'auteur.
- Les troupes devront jouer gratuitement et ne pourront prétendre qu'à un défraiement (indemnisation forfaitaire pour les frais de transport) qu'à partir de 100km et conformément au barème défini dans les pages suivantes. Le défraiement n'est attribué qu'une seule fois pour l'ensemble du festival ;
- La pièce devra présenter au moins deux comédiens en scène.

Dans la mesure où seuls des amateurs se produisent sur scène (comédiens, danseurs, chanteurs, musiciens, …), les troupes théâtrales peuvent faire appel à des professionnels pour la mise en scène de leur spectacle et la tenue de leur régie technique (son et lumière).

Article 3 – Inscription

Les troupes amateurs qui souhaitent participer au festival doivent transmettre un **dossier de candidature avant le lundi 16 octobre 2017** (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Service Culturel
Hôtel de Ville - 490 avenue du Lauragais
31860 Labarthe-sur-Lèze

Ou par mail à l'adresse suivante
service.culturel@labarthesurleze.com

Le dossier de candidature doit nécessairement comporter :

- ☞ le dossier de candidature joint au présent règlement, dûment rempli ;
- ☞ une plaquette de renseignements sur la troupe, la pièce et son auteur ;
- ☞ 2 photographies différentes et de bonne qualité (haute définition 300 dpi minimum) ;
- ☞ un chèque de caution d'une valeur de 100 € ;
- ☞ l'autorisation, valide en lieu et date au moment du festival, de jouer la pièce de la part des auteurs ou des organismes habilités ;
- ☞ le schéma d'implantation des décors ;
- ☞ le plan de feu le plus détaillé possible ;
- ☞ une attestation d'assurance « Responsabilité Civile » ;
- ☞ tout autre document que vous jugerez utile de nous transmettre (article de presse, vidéo…).

Le dossier sera conservé par l'organisateur.
Si le dossier d'inscription est retenu, la troupe s'engage à fournir à l'organisateur du festival des photos de bonne qualité et le visuel du spectacle. Elles seront utilisées pour le support de communication du programme du festival.

ARTICLE 4 – Sélection des troupes

Un comité de sélection (composé d'élus, d'agents et de membres de la F.N.C.T.A.) sélectionnera les troupes sur dossier. Cette sélection est sans appel, elle ne fait l'objet d'aucun commentaire motivé.

Les décisions de la commission de sélection s'établissent principalement en tenant compte des critères suivants :

- ☞ la qualité du spectacle (caractère ou originalité de la mise en scène, recherche et soin accordés à la scénographie),
- ☞ le public ciblé,
- ☞ le genre du spectacle (comédie / humour),
- ☞ la compatibilité des conditions techniques de la pièce à celles de la salle de spectacle.

Une préférence sera donnée aux spectacles déjà rodés et aux compagnies ayant déjà joué sur une scène.

A l'issue de cette sélection, 3 compagnies avec un spectacle tout public et 1 compagnie avec un spectacle jeune public seront retenues pour la programmation 2018 du festival.
L'ordre et le lieu des représentations sont fixés par l'organisateur. Les représentations auront lieu dans l'Auditorium à l'Espace Culturel François Mitterrand (Place François Fournil – 31860 Labarthe-sur-lèze).

Les résultats de la sélection seront rendus publics, à partir du vendredi 1er décembre. Ils seront notifiés par mail ou courrier et dans les meilleurs délais à toutes les troupes qui ont postulé, y compris à celles qui n'ont pas été retenues.

Dès réception de la notification, chaque troupe doit impérativement retourner au secrétariat du service culturel la convention de partenariat définitif. Le défaut de réponse, dans un délai de 15 jours après la date d'envoi de la notification, est assimilé à un refus définitif de participer au festival.

ARTICLE 5 – Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de proroger, de modifier ou de reporter la manifestation à tout moment en cas de force majeure, ou de toute autre cause indépendante de sa volonté, sans que sa responsabilité puisse être engagée. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable, si elle devait se présenter.

ARTICLE 6 – Responsabilité des troupes

Les troupes sélectionnées s'engagent à présenter le spectacle tel qu'il a été vu et/ou présenté avec la distribution, le texte et la mise en scène d'origine. Si pour des cas de force majeure un changement advenait, les troupes s'engagent à en informer immédiatement l'organisateur avant le début du festival.

L'organisateur décline toute responsabilité concernant les accidents corporels et matériels ainsi que tous les dommages subis ou causés par les troupes participantes et leurs membres.
Tous les participants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile.

ARTICLE 7 – Technique

Obligations de l'organisateur :

L'organisateur du festival met à la disposition des troupes, les équipements précisés dans les pages suivantes. Un régisseur général sera présent tout le long du festival.

Obligations des troupes :

Les techniciens ou régisseurs pourront prendre possession du plateau dès la fin de la représentation précédente.
Le démontage des décors doit être effectué juste après la représentation.
La répartition du parc des projecteurs est effectuée par le régisseur du festival. Le nombre de projecteurs et de circuits de jeu d'orgues est le même pour chaque troupe.
Chaque troupe doit prendre ses dispositions en conséquence.

ARTICLE 8 – Condition d'hébergement et d'accueil

Le festival prend en charge un repas pour chaque comédiens et techniciens des troupes, ainsi que le défraiement kilométrique pour les troupes venant de plus de 100 km.

CALENDRIER DU FESTIVAL

Date limite de dépôt de dossiers de candidatures : lundi 16 octobre 2017

Résultat du comité de sélection : à partir du vendredi 1er décembre 2017

Festival : du vendredi 9 au dimanche 11 février 2018

BAREME D'INDEMNISATION

Pour toutes les troupes sélectionnées : un repas (chaud ou froid selon l'organisation du festival) ainsi qu'un catering (thé, café, biscuits, fruits, …)

Pour les troupes situées à plus de 100 km de Labarthe sur Lèze : 0.30 euro le km (pour 1 véhicule aller-retour).

FICHE TECHNIQUE

Salle Auditorium – Espace Culturel François Mitterrand
Jauge maximale :
- 250 spectateurs assis

Salle – côté public :

Forme générale : rectangle à sol libérable
Jauge maximale :
375 spectateurs assis
250 personnes en configuration tables + chaises
686 personnes (666 public + 20 personnels) dans l'ensemble du complexe.
Siège mobiles : 325 chaises pliantes métal-mousse tissu + 50 tables 80x160 cm
Distance premier rang / aire de jeu : selon disposition
Sol : parquet
Revêtement muraux : papier peint saumon
Courbe de visibilité : salle à sol plat.

Accueil artistes :

Loges collectives.
Capacité totale d'accueil : 10 personnes
Accès depuis l'extérieur : direct par accès décors.
Accès loge-scène : direct passage par local arrière scène
2 loges collectives 5 personnes à cour scène
Les loges sont équipées de glaces au-dessus des lavabos.
Chaque loge dispose d'une douche, les WC sont collectifs aux deux loges.

Scène

Aire de jeu fixe : 47 m2
Largeur de mur à mur 10 m
Ouverture du cadre de scène 10 m
Profondeur du cadre de scène au lointain 5.40 m
Profondeur du nez de scène au lointain 5.40 m
Hauteur du cadre de scène 3.80 m
Hauteur sous grill 5.00 m
Hauteur de la scène au parterre 0.80 m
Nature du sol de la scène : bois clair

Rideau de scène et de fond à ouverture manuelle
1 écran 8 x 5 m sur le mur lointain (derrière rideau fond de scène)
Communication cour-jardin : par les coulisses
Sorties de scène : à lointain jardin - à lointain cour
Accès scène (salle autre que l'ouverture de scène) : le local d'arrière scène se prolonge par un couloir donnant sur une porte à jardin scène et un escalier vers la salle.

Eclairage

Noir salle : obscurcissement moyen en journée
3 fenêtres : rideaux gris
La salle est éclairée par des néons sur interrupteurs ou par des appliques sur gradateurs.
La scène est éclairée par 7 projecteurs halogènes 300 w sur interrupteurs : gradateurs.
Interrupteurs et gradateurs en régie et en arrière scène.
Equipement : accès réglages : régie – (réservée au technicien)
- 12 PC 1000 w

- 12 PAR 1000 w 220 v (C.P.62)
- 2 découpes 1000 w
- 2 PC 500 w à lentille Fresnel
- 2 racks RVE 6 x 3 kw, DMX 512
- Pupitre à mémoire ZERO88 "Alcora" 12/24 circuits, DMX 512
- Pont face composé de :
    - 2 pieds WORK LW265, hauteur 6.50 m charge 220 kg
    - Poutre triangulée 330 STACCO, 12m
- 7 rallonges 11 ml
- 3 rallonges 5 ml

Sonorisation et acoustiques

L'acoustique est très correcte. La salle n'est pas totalement isolée phoniquement par rapport à l'extérieur.
Equipement mobile :
2 enceintes PEAVEY 500 w /8 Ω
2 retours scène LANEY 70 w/8 Ω

Microphones :
- 1 Sennheiser BF 811
- 5 Shure SH 58
- 2 AKG D8805
- 3 VHF Shure PG X2 702_720 MHz
- 4 Shure PG 81 (électrostatiques)
- 5 pieds perches et 5 pieds de table

Console numérique Yamaha

Projection Audiovisuelle

Grand écran de projection (fond de scène)

Dans le cas où vous amèneriez des appareils supplémentaires, prévoir aussi les raccords.
Les troupes seront assistées par un technicien pour l'installation et l'utilisation du matériel ce, dès la fin de la représentation précédente et tout le temps nécessaire.
Vous devrez en revanche prévoir vos propres techniciens en ce qui concerne la tenue des régies pendant la durée de votre spectacle.

Pour tous renseignements techniques complémentaires, appeler au : **05 62 11 62 66**

Note : Le déroulement du festival est assuré par les agents du Service Culturel Municipal, un régisseur intervenant et des bénévoles.